

devoir est de considérer maintenant le bien général de notre province avant de penser à ce qui peut être avantageux à ce monsieur. Preuve qu'il est toujours mieux de suivre la ligne droite, c'est-à-dire faire son devoir avant tout.

N'est-il pas vrai, messieurs, que cette conduite du gouvernement est tout à fait déplorable, qu'elle tend à démoraliser notre population et qu'il suffit de l'énoncer pour en inspirer du dégoût. Puis, cette protection, que le premier ministre de la Confédération accorde à tous les hommes publics que notre province rejette comme de mauvais serviteurs, ne montre-t-elle pas la satisfaction que sir John A Macdonald éprouve de voir ces messieurs lui aider à arriver à son but, qu'il approuve leur œuvre de destruction.

Cette conduite de sir John signifie plus que cela, elle est un encouragement aux hommes publics de la province de Québec de trahir leur province en vue de gagner les faveurs de l'autorité fédérale.

Scyez mes amis, aidez-moi, ne vous occupez pas du pays, ne vous occupez pas de votre province, tel semble être le motto de ces messieurs dans le moment.

Si un semblable système continuait et que la population de cette Confédération ne se réveillât pas de sa léthargie, il est bien probable que l'hon premier ministre du Canada réussirait à briser la Confédération et à nous imposer l'Union Législative.

Dans tous les pays du monde, n'est-ce pas en corrompant et en démoralisant le peuple, qu'on est parvenu à faire triompher le mal et à ruiner les nations? Qui oserait prétendre, qu'ici, les mêmes causes ne produiront pas les mêmes effets?

Je regrette d'être forcé d'admettre que nous avons fait beaucoup de progrès dans cette direction et que le Canada pourrait servir d'exemple sous ce rapport à bien d'autres pays.

S'il arrive que mes prédictions se réalisent, et que la confédération fasse place à l'Union Législative, la population de ce pays ouvrira alors les yeux et elle verra sa folie. Elle verra alors qu'elle a trop attendu, qu'elle a été trop indifférente à ses propres intérêts. Elle regrettera le passé. Mais il sera trop tard, il lui faudra alors souffrir patiemment le joug qui lui aura été imposé, et qu'elle aurait pu éviter.

Dans ces circonstances, voyant le danger qui nous menace, pouvais-je laisser passer les faits que j'ai signalés sans attirer, un jour ou l'autre, l'attention des honorables membres de ce Sénat sur ces événements. Je désire que mon nom soit enregistré dans les archives de cette Chambre et que la postérité sache que si les mandataires de notre province se sont montrés égoïstes, s'ils se sont montrés indifférents à revendiquer ses droits et à protéger ses intérêts, il s'est trouvé quelqu'un qui a compris ses obligations et qui a eu le courage de signaler à ses compatriotes le danger qui les menaçait. Je ne suis pas jeune, je sens que les années s'accumulent sur ma tête. Il est bien probable que je ne serai pas témoin des malheureuses conséquences qui découleront des fautes que je viens de constater, mais je n'en ai pas moins l'obligation de travailler à empêcher que mes compatriotes en souffrent lorsque je ne serai plus.

Je regrette que les choses soient ainsi. Je désirerais beaucoup qu'elles fussent autrement, mais ce n'est pas ma faute et quand je les vois ce qu'elles sont, puis je garder le silence, refuser de faire connaître le danger, et puis-je prendre ainsi une part de la responsabilité des maux qui menacent ma province? Si le parti a à souffrir de mes observations, la faute n'en est pas à moi, puisque voilà déjà six ans que nous nous plaignons, que nous demandons justice pour notre province, la faute en est à ceux qui